REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
ARRÊTES DU MAIRE

ARRÊTE N° : 2025_A_071
OBJET : Autorisation de débit de boisson

Nous, Maire de la commune d'AUREC-SUR-LOIRE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-2, L2214-4, L2122-28 et L2542-8,
Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L3321-1, L 3335-1, L 3334-2, L 3335-4,
Vu l'arrêté préfectoral n°2020-318 du 22 décembre 2020 réglementant les horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans le département de la Haute-Loire,
Vu la demande reçue en Mairie le 02/04/2025, formulée par l'association LES ARCHERS DES BORDS DE LOIRE représentée par Mr Pierre FERRET,

ARRÊTONS :

Article 1 : A l'occasion de l'organisation d'une manifestation TAE Tir à l'arc départemental, les 21/06/2025 et 22/06/2025 de 8h à 18h au stade des échaneaux, terrain stabilisé, 43110 Aurec/Loire, l'association LES ARCHERS DES BORDS DE LOIRE, représentée par Mr Pierre FERRET est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire, et à vendre des boissons du groupe 1 et 3 définis à l'article L3321-1 du Code de la santé publique. Cette autorisation est donnée jusqu'à 1h du matin.

Article 2 : La brigade de gendarmerie compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, affiché en Mairie et publié sur le site internet de la mairie.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'Aurec sur Loire, Monsieur le chef de centre de la commune, et l'association citée à l'article 1.

Fait à AUREC SUR LOIRE, le 08/04/2025

Le Maire,
Claude VIAL

MAIRIE D'AUREC-SUR-LOIRE 43110 HAUTE-LOIRE

Auteur : Claude VIAL – Maire - Publié sur le site de la Mairie : le 08/04/2025